

Lettre aux élus

N° 34 - SEPTEMBRE 2013



Un regroupement à l'horizon 2015

La décision de regrouper l'équipe administrative et technique du Parc, basée au manoir de Cantepie aux Veys, vers les Ponts-d'Ouve à Saint-Côme-du-Mont, a été prise lors du comité syndical du 5 septembre. Ce sera l'occasion pour nous de renforcer notre image en offrant en un même lieu central, toutes les facettes de notre action, de faciliter une réelle dynamique d'équipe et de réaliser des économies de fonctionnement.

Nous allons construire un bâtiment neuf de 430 m² et optimiser les espaces également à la Maison du Parc. Nous aménagerons la ferme en bâtiment agricole et atelier.

Le Parc sera maître d'ouvrage. Nous serons soutenus financièrement par le Conseil général de la Manche et la Région Basse-Normandie. Les premières phases de travaux auront lieu en 2014 pour une finalisation escomptée fin 2015.

Des aménagements sont aussi à l'étude pour améliorer l'accessibilité du site à pied ou à vélo, et la fonctionnalité du parking.

Nous vous informerons régulièrement de l'avancement de ce projet.

Rolande BRÉCY,
Présidente du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

www.parc-cotentin-bessin.fr

IMPRIM'VERT®

Besoin d'aide ?

Le « Porter à Connaissance » vous dit tout sur le Parc

Le « Porter à Connaissance du Parc » **comprend les informations jugées utiles, et dont le Parc dispose, pour l'élaboration d'un document d'urbanisme.** Pour les collectivités débutant une procédure d'élaboration ou de révision, cet outil est fourni depuis le début des années 2000.

Durant l'année 2012, le Parc a procédé à une profonde refonte de cet outil pour mieux valoriser les données du Parc et faciliter le respect de sa Charte. Désormais, le « Porter à Connaissance du Parc » comporte, pour les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), **un rapport écrit** (30 pages) et un **accès FTP** (plate-forme d'échange de fichiers informatiques).



Un rapport écrit

Il comprend une présentation du Parc et de sa Charte, **8 fiches thématiques accompagnées de cartes.** Chaque fiche regroupe les principes de la Charte à prendre en compte, les informations dont le Parc dispose sur le territoire, la liste des données, études et publications disponibles, les actions et politiques du Parc...

Dépôt légal : septembre 2006
Édition trimestrielle - Tirage : 1950 ex. - ISSN papier : 1290-3442
Directeur de publication : Rolande BRÉCY
Directeur de rédaction : Bénédicte DUPARD

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

Crédits photo : © G. Hedouin (Pnr MCB), JB. Wetton, B. Dupard.
Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales
Imprimeur Anquetil - Condé-sur-Noireau.

Un serveur FTP

Il rend également accessible, aux élus et aux bureaux d'études, de nombreux documents, études et données cartographiques directement au format informatique.



Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur document d'urbanisme et de son rôle de Personne Publique Associée, **le Parc fournit des informations permettant de nourrir et d'enrichir les réflexions des collectivités.**

N'hésitez pas à aller parcourir ou télécharger les deux derniers « Porter à Connaissance » disponibles, sur le site Internet du Parc dans la rubrique Téléchargements / Documents / Paysage-Urbanisme.

Pour en savoir + :
Hégésippe BELLANGER - 02 33 71 61 90
hbellanger@parc-cotentin-bessin.fr



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Que fait le Parc ? Une coopération CORDIALE

Le programme de coopération INTERREG IV intitulé CORDIALE se termine. Une conférence finale de présentation des travaux des partenaires s'est déroulée en juin dernier dans le Parc naturel régional d'Armorique. Elle a réuni 120 personnes dont une délégation du Parc des Marais composée d'élus, d'habitants et de techniciens.

Durant trois ans des partenaires publics du sud ouest de l'Angleterre, le Parc d'Armorique et le Parc des Marais ont développé des échanges autour de la grande **thématique des paysages** en privilégiant trois axes : le **bocage** (filière bois et filières courtes), les **maisons en terre**, la **connaissance des paysages** et son appropriation par les habitants.

Sans être exhaustif, le Parc des Marais a amplifié son travail sur la formation des professionnels aux techniques de la bauge en relation avec l'université de Plymouth et entamé une étude des comportements thermiques de différents types d'habitation. Il a partagé son expérience sur les plans de gestion du bocage et réalisé une étude sur l'évolution du maillage de haies à partir de photos aériennes entre 1947 et 2010. Un observatoire photographique des paysages a été mis en place et une démarche d'appropriation du paysage par les habitants de la commune des Moitiers-en-Bauptois a été expérimentée.

Ce type de programme permet de mieux comprendre les questions qui nous sont communes et les manières de les appréhender dans chaque contexte, d'évaluer les expériences conduites par les uns et les autres afin de s'en inspirer dans sa propre pratique.

Un site internet valorise l'ensemble des expériences. Elles sont présentées sous la forme d'une boîte à outils accessible selon les centres d'intérêts :

<http://www.cordialeproject.eu/fr/>



Pour en savoir + Jean-Baptiste WETTON - 02 33 71 61 90 - jbwetton@parc-cotentin-bessin.fr

D'autres l'ont fait !

La Haye-du-Puits et Sèves-Taute sont parmi les trois premières communes de Communes en Basse-Normandie à être reconnues agendas 21

En juin dernier, Michel Lalande, préfet de la Région, a décerné la reconnaissance « agenda 21 local France » aux communautés de communes de La Haye-du-Puits et de Sèves et Taute par le biais de leurs présidentes, respectivement, Jacqueline Chanoni et Anne Hébert. Chaque année, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable examine les candidatures des collectivités sur la base d'un référentiel national.

Les deux communautés de communes se sont engagées dans l'élaboration d'un projet territorial de développement durable en 2009. Elles ont mobilisé leurs élus, leurs partenaires et des citoyens pour partager des regards. Chaque territoire a défini une trentaine d'actions à mener sur trois ans : PLUi, amélioration de l'habitat, évolution des pratiques d'entretien des espaces verts...



*Selon ces élues, « L'Agenda 21 donne une autre façon de travailler, d'approcher les problèmes. C'est une ouverture ».
« la communication s'est améliorée, on a plus «l'esprit d'équipe». On part des besoins à satisfaire de la population ».
« Ce que j'ai apprécié c'est la concertation... avoir d'autres visions, cela enrichit les projets »*

Le Parc a impulsé ce projet et accompagné les deux collectivités aux différentes étapes : définition des objectifs, appui au montage technico-financier, suivi des travaux, soutien financier aux animations... La Région, l'Ademe, l'Etat et l'Europe (Fonds Feder) ont financé cette démarche. Le Conseil général de la Manche s'est associé au projet dans le cadre des Schémas Intercommunaux d'Aménagement du Territoire.

Pour en savoir + Parc des Marais - Joëlle RIMBERT chargée de mission Paysage et Agenda 21 - jrimbert@parc-cotentin-bessin.fr

Décisions d'élus

Extrait des principales décisions du bureau du 13 juin 2013

- **Fonds de sauvegarde terre-chaume : 10 dossiers** soutenus sur les communes de Marchésieux, Auvers, Le Mesnil-Eury, Auxais, Montmartin-en-Graignes, Raids, Gorges, Saint-André-de-Bohon pour **une aide totale 19 179 €** représentant **un montant de travaux de 101 699 €**.
- **Valorisation du patrimoine :**
 - **Aide de 1 822 € HT** à la communauté de communes d'Isigny-sur-Mer pour la remise en état des éléments d'interprétation du sentier de découverte de Neuilly-la-Forêt.
 - **Aide de 2 963 € HT** à la communauté de communes Sèves-Taute pour la remise en état des éléments d'interprétation des sites et sentiers de découverte de la communauté de communes.
 - **Aide de 2 918 € HT** à la communauté de communes de La Haye-du-Puits pour la remise en état des éléments d'interprétation des sentiers de découverte du Mont Castre et du Mont de Doville.
- **Politique marais communaux :** Réhabilitation d'un parc de contention sur la commune de Brévands pour une **aide totale de 3 680 € HT** (70 % du montant éligible de travaux soit 5 258 €).

Mouvement de personnel : Emmanuelle BOUILLON a été recrutée en qualité de conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie à compter du 1er octobre.

